

AFFAIRE N°3 - Construction d'un plateau EPS à la Montagne 8ème km - Approbation des dossiers techniques - Autorisation de lancer l'appel d'offres et de passer un marché avec l'entreprise présentant l'offre la plus avantageuse.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par délibération du Conseil Municipal en date du 28 octobre 1975, vous avez adopté le principe de réalisation d'un plateau EPS à la Montagne 8ème km financé :

- d'une part par une subvention du FECL
- d'autre part par un emprunt auprès de la CDC.

Les Services Techniques de la Mairie viennent de mettre au point les dossiers techniques correspondants, je vous demande en conséquence, Mesdames et Messieurs :

- d'approuver ce projet
- de m'autoriser à lancer l'appel d'offres et de passer un marché avec l'entreprise présentant l'offre la plus avantageuse.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

x

x

x